

ACTUALITES SOCIALES

5 décembre 2011

De 16h à 19h00

Comme chaque année, l'**Association des Juristes Namurois** épingle pour vous les nouveautés législatives, les interprétations doctrinales et jurisprudentielles en droit du travail et droit de la sécurité sociale.

Une conférence axée sur les aspects pragmatiques de ce qui a changé tout au long de l'année 2011 ; un focus et une attention particulière portés aux éléments exploitables, pour chaque matière, par les praticiens du droit social.

L'opportunité, pour les avocats, juristes d'entreprise, directeurs des ressources humaines, magistrats,... d'analyser en 3 heures les nouveautés sociales sous l'angle pratique.

PROGRAMME

Pour cette troisième conférence, l'actualité du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 sera examinée et plus particulièrement

- **Le code pénal social**
Sa pratique dans les auditorats, son application dans le temps, le principe *non bis in idem* et ses conséquences civiles moins connues.
- **L'actualité législative sociale**
L'harmonisation des statuts ouvriers/employés (y compris les nouveaux régimes de licenciement), les élections sociales, la marge salariale, la réforme du travail des étudiants, l'obligation de formation et les sanctions par l'ONSS, les projets en cours.
- **La jurisprudence significative**
Les arrêts de la Cour de cassation, de la Cour Constitutionnelle, ... les plus significatifs rendus en cette période.

ORATEURS

Charles-Eric CLESSE, Premier Substitut de l'Auditeur du Travail de Charleroi
Nathalie COLETTE-BASECQ, Avocat au Barreau de Nivelles, Chargée de cours aux FUNDP
Valérie FLOHIMONT, Maître de conférences aux FUNDP
Steve GILSON, Avocat au Barreau de Namur, Maître de conférences invité à l'U.C.L
Nathalie HAUTENNE, Substitut à l'Auditorat du Travail à Namur et Dinant
Meryam KHOUFI, Conseillère Juridique au Secrétariat Social UCM
Anne-Valérie MICHAUX, Avocat au Barreau de Bruxelles, Assistante aux FUNDP
Hugo MORMONT, Juge au Tribunal du Travail de Bruxelles.

INFOS PRATIQUES

- Date** : Lundi **5 décembre** 2011 de 16h00 à 19h00
Lieu : Faculté de droit, Rempart de la Vierge 5, 5000 Namur
Renseignements : Tél. 081/72.47.93 - Fax 081/72.52.00 ou Internet www.ajn.be
PAF : 20 € (15 € pour les avocats stagiaires) à verser **avant la conférence** au compte 250-0074027-04 des FUNDP, rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur avec la mention « pour le CPO 9434 – 05/12 ».
Formation permanente : 3 points. Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence